



Refus d'indemnisation dde portable suite à un vol avec violence

Par **yahimohamed**, le **01/03/2011** à **21:06**

Bonjour,

J'ai été victime d'un vol de téléphone portable

L'assurance a refusé de m'indemniser pretextant que je n'avais pas utilisé l'appareil avec la carte sim appropriée. Ce qui bien entendu complètement faux, car je n'ai jamais ouvert mon portable depuis le mois d'aout date de sa livraison par l'agence orange des 4 temps de la defense

en consultant internet j'ai découvert que l'assurance en question refuse systématiquement de respecter les contrats qu'elle fait signer à ses clients en invoquant des clauses sur lesquelles le client n'a aucun pouvoir de verification. C'est à dire qu'elle s'instaure en réalité en juge et parti .Le but est bien entendu de décourager le client.

l'assurance orange sécurité n'est finalement qu'une arnaque et je souhaiterai connaître la procédure à engager pour faire valoir mes droits de consommateur